

GUILLAUMIE & GAUT - Groupe SBFM
14 Rue Gustave Courbet
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Téléphone : 05 55 88 22 31
Email : contact@guillaumie-gaut.fr
Site : www.guillaumie-gaut.fr

PARANT XAVIER.

74 RUE DE LA POSTE

46500 ALVIGNAC

FR46377671904

Facture

Tél. client : 06 15 67 46 81

Fax client :

Page : 1

DATE	N° PIECE	N° CLIENT	MODE DE REGLEMENT
15/03/25	FV503577	6521	LCR NON ACCEPTEE au 31/05/25

POIDS	DESIGNATION			QTE	COND.	P.U. NET	MONTANT HT
	Ref : CDE 24-02						
156	S.T. GALVA B 50 X 2.0 EN 1.50 COMPACT FAB			100,00	ML	2,63	262,78 €
63	POTEAU T 30 PLAST VERT 1.75 HAUT			30,00	U	3,79	113,68 €
35	JAMBE DE FORCE C25 VERTE EN 1.75 M			20,00	U	3,37	67,39 €
68,25	ST VERT 50 X 2.5 EN 1.20 FAB			75,00	ML	2,05	153,53 €
6,9	FIL TENDEUR VERT 2,7 PAR 100ML N			3,00	U	7,70	23,09 €
50	PORTILLON PREMIO BARREAUE 1.20H X 1.00ML SERRURE LOC - FP	VERT		2,00	U	209,44	418,88 €
2,6	CYLINDRE TRIANGLE POMPIER T11 LOCINOX (3012-POC-T11)			2,00	U	78,95	157,90 €
63,3	POTEAU GALVANISE T 30 EN 1,50 HAUT			30,00	U	4,70	141,11 €
12,2	JAMBE DE FORCE C25 GALVA. 1.50M			10,00	U	3,99	39,85 €
62,5	S.T. GALVA B 50 X 2.0 EN 1,20 FAB			50,00	ML	2,20	110,11 €
14,4	FIL TENDEUR GALVA C 2,4 MM PAR 100ML N			4,00	U	11,00	43,99 €
1,44	BARRE DE DEPART EN 1,25 M	GALVA		4,00	U	1,72	6,86 €
2,16	BARRE DE DEPART EN 1,25 M	VERT		6,00	U	1,42	8,50 €
120	PANNEAU 55 RESID PVC 1.23H x 2.50ml - FIL 5&5mm - M200X55	VERT 6005		10,00	U	32,88	328,80 €
Livraison le 03/03/25.							

Poids total Kg	FF	Total HT	+ Eco-part.	Base HT	Taux TVA	Montant TVA	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
657,75	6,50	1 882,97 €	13,16 €	1 896,13 €	20%	379,23 €	2 275,36 €	0,00 €	2 275,36 €

Conditions Générales

Nos produits voyagent aux risques et périls des destinataires, même vendus franco. Le lieu de paiement est Bordeaux.

Nos traites et valeurs ne font ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Le Tribunal de Commerce de Bordeaux est seul compétent pour régler tous litiges. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies jusqu'au dernier jour de leur parfait paiement, conformément aux termes de la loi n° 80.335 du 12 mai 1980. Ce document n'est ni certifié, ni signé, et le montant n'y est pas reporté en toutes lettres conformément aux dispositions du décret n° 58.1030 du 28 octobre 1958 paru au J.O. du 1er novembre 1958.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur : Pas d'escompte pour paiement anticipé - intérêts de retard égaux au taux d'intérêt légal majoré de 7 points - une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera due pour tout paiement après la date d'échéance.